

Au lendemain des élections législatives, le Premier ministre demandait au ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de préparer un Plan intérimaire couvrant la période 1982-1983.

Par cet acte, le gouvernement marquait fortement sa volonté, conformément aux engagements du Président de la République, de restituer à la Planification un rôle majeur dans l'orientation et l'exécution de la politique économique, sociale et culturelle à moyen terme de la Nation. Affirmation d'une volonté planificatrice, ce Plan devait aussi assurer la transition vers une nouvelle planification démocratique, décentralisée et contractuelle associant plus étroitement les partenaires sociaux et les collectivités locales.

Dès janvier 1982, Michel Rocard installait une Commission présidée par M. Christian Goux, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan de l'Assemblée Nationale, chargée de repenser la planification dans ses méthodes comme dans ses moyens. Ce sont ses conclusions et ses propositions que l'on trouve dans le présent rapport.

Ces travaux ont servi de base au gouvernement pour élaborer le projet de loi portant réforme de la planification adopté par le Parlement en juillet 1982. Au-delà, ils contribueront à éclairer le nouveau processus de préparation du IX^e Plan (1984-1988) qui sera mis en place en septembre 1982.